



La Nordique du Gévaudan

Randonnées et rencontres
autour de la Marche Nordique

20 & 21 septembre 2025

à RIBENNES

RÈGLEMENT

Association Marche Nordique Lozère / La Nordique du Gévaudan

Mairie

48100 Grèzes

<http://lanordiquedugevaudan.e-monsite.com/>

SOMMAIRE

1. La Nordique du Gévaudan	3
2. Les randonnées de Marche Nordique	3
2.1. L'organisateur	3
2.2. Participation	3
2.3. Parcours	3
3. Inscriptions.....	4
3.1. Modalités d'inscription	4
3.2. Frais d'inscription	4
3.3. Annulation d'inscription	4
4. Accueil et contrôle administratif	4
4.1. Contrôle administratif	4
4.2. Engagement des participants	4
4.3. Accès aux postes de ravitaillement	5
5. Obligation de sportivité et respect de l'environnement	5
5.1. Respect consignes et environnement	5
5.2. Droit à l'image	5
6. Sécurité et assistance médicale	5
6.1. Modifications de parcours	5
6.2. Annulation de randonnée	5
6.3. Sécurité	6
Annexe 1 : formulaire autorisation parentale	7

1. La Nordique du Gévaudan

La Nordique du Gévaudan est un événement de Marche Nordique visant à faire découvrir ce sport, à en rassembler les pratiquants.

La Nordique du Gévaudan propose la pratique de la Marche Nordique sur 3 parcours balisés le samedi 20 septembre 2025 et le dimanche 21 septembre 2025, au départ de la salle polyvalente de Ribennes, située dans le département de la Lozère (48). Aucun des parcours proposés ne fait l'objet d'un chronométrage ou d'une compétition. Chaque participant doit progresser selon une gestion rationnelle de ses capacités physiques. Les horaires de départ des randonnées seront fixés par l'organisateur.

2. Les randonnées de Marche Nordique

2.1. L'organisateur

Les randonnées proposées dans le cadre de La Nordique du Gévaudan sont organisées par l'association « Marche Nordique Lozère », Mairie, 48100 Grèzes.

2.2. Participation

La randonnée de 21 km est ouverte à toute personne âgée au moins de 18 ans et les randonnées « semi-nocturne » du samedi et 13 km du dimanche sont ouvertes à toute personne âgée au moins de 10 ans. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs, à l'inscription, et tout participant mineur devra être accompagné, sur tout le parcours, d'au moins un adulte, parent ou autre responsable légal.

Chaque participant(e) doit être en possession d'une assurance en responsabilité civile.

L'inscription à l'événement *La Nordique du Gévaudan* entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Chaque participant(e) déclare avoir une condition physique en adéquation avec l'effort physique induit par la/les randonnées de son choix. Afin que la randonnée soit agréable, chaque participant(e) doit assurer d'avoir eu un entraînement en adéquation avec les difficultés de la/des randonnées de son choix : dénivelé, distance, nature du sol...

Chaque participant(e) doit avoir avec lui l'équipement adapté à la randonnée Marche Nordique, aux conditions météorologiques du jour, à sa physiologie propre et doit veiller à disposer, entre deux points de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire.

La participation d'animaux domestiques est interdite : passage près de troupeaux ovins et bovins.

2.3. Parcours

Chaque participant(e) doit respecter l'itinéraire prévu par l'organisateur et le balisage en place. Toute personne quittant le parcours n'est plus considérée comme participant à la manifestation. La responsabilité de l'organisateur est alors entièrement dégagee. Toute personne quittant le parcours devra assurer son cheminement vers le point d'arrivée ou vers son véhicule personnel. Il est interdit à tout véhicule, motorisé ou non, n'appartenant pas à l'organisation, de suivre un(e) participant(e).

3. Inscription

3.1. Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront en ligne jusqu'au 13 septembre 2025.

Les 20 et 21 septembre 2025, l'inscription pourra se faire in situ, dans la limite des places disponibles. Le tarif sera alors majoré de trois euros **pour chaque parcours**.

3.2. Frais d'inscription

Votre choix	Tarifs TTC	Descriptifs
Rando semi-nocturne	10 € en ligne 13 € in situ	• Accès Accueil et Espace rencontres • Accès à la randonnée Marche Nordique du samedi soir (parcours balisé, sécurisé) • Accès aux échauffements et aux étirements • Apéritif
Rando 13 ou 21 km	17 € en ligne 20 € in situ	• Accès à une des randonnées Marche Nordique du dimanche (Pass, parcours balisé, sécurisé) • Accès aux échauffements et aux étirements • Accès au ravitaillement sur le parcours • Accès Accueil et Espace rencontres
Pack week-end : semi-nocturne + une rando	25 € en ligne 28 € in situ	• Accès Accueil et Espace rencontres • Accès à la randonnée Marche Nordique du samedi soir (Pass, parcours balisé, sécurisé) et apéritif • Accès à une des randonnées Marche Nordique du dimanche (Pass, parcours balisé, sécurisé) et accès au ravitaillement sur le parcours • Accès aux échauffements et aux étirements

Une réduction de 10 % est appliquée pour les groupes à partir de 10 personnes.

3.3. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. Toutefois, en cas de problème médical, et uniquement sur présentation d'un justificatif, l'inscription pourra faire l'objet d'un remboursement.

4. Accueil et contrôle administratif

4.1. Le contrôle administratif des participants se déroule à l'accueil, l'après-midi, pour la randonnée semi-nocturne du samedi.

Le retrait du Pass pour les randonnées du dimanche pourra se faire soit le samedi après-midi, soit le dimanche matin. Les participants ayant retiré le Pass le samedi après-midi devront alors venir confirmer leur présence au départ, le dimanche. Un pointage sera effectué à l'arrivée de chaque parcours.

4.2. Tout engagement est personnel : aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

4.3. Accès aux postes de ravitaillement

Seuls les participants inscrits ont accès aux postes de ravitaillement. Aux postes de ravitaillement seront proposées des boissons et de la nourriture. Des containers pour les déchets seront disposés près des postes de ravitaillement : ils doivent être impérativement utilisés.

5. Obligations de sportivité et respect de l'environnement

5.1. Le/la participant(e) s'engage à adopter un **comportement respectueux** envers quiconque et à **respecter les consignes de sécurité** et les instructions données par l'organisateur.

Le/la participant(e) s'engage à **respecter la faune, la flore, la propriété d'autrui**.

Les **déchets** seront déposés dans les containers prévus à cet effet, près des points de ravitaillement. Toute personne surprise en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra exclue de la randonnée.

Tout manquement à ces règles ne saurait engager la responsabilité de l'Association «Marche Nordique Lozère».

5.2. Droit à l'image

Par sa participation à La Nordique du Gévaudan chaque participant(e) autorise expressément l'organisation à utiliser, ou faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son image et sa prestation sportive dans la mesure où ces images illustrent sa participation à l'événement et ne nuisent pas à sa personne, en vue de toute exploitation directe ou sous forme de dérivé de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

6. Sécurité

6.1. Modification de parcours, annulation de randonnée

En cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité), l'organisateur se réserve le droit :

- ⊗ de modifier le parcours d'une/des randonnée(s) ;
- ⊗ de différer les horaires de départ d'une/des randonnée(s) ;
- ⊗ d'annuler une/les randonnée(s).

6.2. Annulation de randonnée

En cas d'annulation par l'organisateur d'une ou plusieurs randonnées, jusqu'à 15 jours avant la date de l'événement, un remboursement partiel pourra être effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé afin de permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le départ, il n'y aura aucun remboursement.

6.3. Sécurité et assistance médicale

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant(e) devra se conformer au code de la route et sera seul(e) responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers qui prendront alors la direction des opérations et mettront en œuvre les moyens qu'ils estiment appropriés.

Il est rappelé que le numéro d'urgence est le 112.

En cas de difficultés techniques ou de difficultés à interpréter le balisage, appeler Jean-François COURSIMAULT : 06 80 15 04 74

Autorisation parentale

La Nordique du Gévaudan : inscription 2025

Je soussigné(e), Mme, M. (nom et prénom) : _____

demeurant (adresse postale complète) : _____

agissant en qualité de : ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur/Tutrice

Enfant 1

autorise (nom et prénom) : _____

date de naissance : ____/____/____

demeurant (adresse postale complète) : _____

à effectuer le parcours :

☐ semi-nocturne 8 km

☐ 13 km

☐ 21 km

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet/ces enfant(s).

Date et signature du parent / tuteur/tutrice précédées de la mention « Lu et approuvé »